

04.10-2015, 27^{ème} dim. ord., Année B

Aujourd'hui, s'ouvre à St-Pierre de Rome, la 2^{ème} session du Synode des évêques, consacré aux problèmes de la famille. De quoi s'agit-il ? Les textes liturgiques de ce dimanche nous rappellent les fondements bibliques de l'enseignement de l'Eglise sur l'homme et la femme, et sur le mariage. Ils sont à la base de la merveilleuse définition que nous donne du mariage chrétien le Code de Droit Canon de l'Eglise : une « alliance matrimoniale par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants ». Le mariage est donc d'abord une réalité naturelle, mais il est aussi, de par la volonté de Dieu, un sacrement, source de grâce et de force pour en vivre les richesses et les exigences. Mais l'idéal du mariage chrétien est bien souvent bafoué dans notre monde moderne qui présente comme des progrès ce qui va à l'encontre de l'enseignement de l'Eglise. L'union libre, le compagnonnage, le divorce, le mariage « pour tous » sont devenus des faits de société considérés comme « normaux », c.à.d. régis par des normes du droit civil. Deux conséquences sont claires. L'Eglise est vue comme rétrograde parce que son enseignement moral ne s'adapte pas à l'évolution de la société. Deuxième conséquence ; l'Eglise ne peut pas laisser tomber ceux et celles qui vivent ces situations « modernes » ; elle se doit de les aider à vivre la foi de leur baptême qu'ils n'ont pas rejetée. Le Synode romain dont la deuxième session s'ouvre aujourd'hui ne peut pas modifier l'enseignement reçu de la Révélation. Mais il doit réfléchir à la mission pastorale de l'Eglise au sujet de la famille et du couple à l'origine et à la base de la famille.

Le Synode ne va pas modifier l'enseignement doctrinal de l'Eglise. Un mariage valide restera toujours un mariage valide même si l'homme et la femme qui l'ont constitué ne sont plus ensemble et ont refait leur vie ailleurs dans un remariage. L'évangile que nous venons d'entendre nous le redit clairement. La première lecture tirée du livre de la Genèse nous donne un récit de la création qui n'a rien d'historique, ni de scientifique. Il nous rappelle que tous deux sont créatures de Dieu, qu'il leur revient de reconnaître leur identité sexuelle d'homme ou de femme. Et leurs différences morphologiques n'altèrent en rien

leur nature humaine ; elles sont orientées vers les biens du mariage et l'épanouissement de la famille.

L'évolution de la société moderne va dans le sens d'une précocité de la vie sexuelle qui favorise le compagnonnage, et ce compagnonnage n'apparaît pas, le plus souvent, comme une préparation adéquate à un mariage célébré à l'église. L'Eglise reconnaît que des mariages considérés d'emblée comme valides ont pu être invalides. Sa manière actuelle d'étudier une telle éventuelle nullité rebute souvent ceux et celles qui sont concernés : la procédure est lente ; elle peut être vécue comme éprouvante parce qu'elle « brasse » tout un passé que ceux et celles qui l'ont vécu n'ont pas envie de revivre. Sur ce terrain de nouvelles normes pour reconnaître l'éventuelle nullité d'une union conjugale sont en préparation. Elles vont dans le sens d'une simplification de la procédure, ce qui permettra des décisions plus rapides. Elles mettent aussi en question un « pan » de la Pastorale de l'Eglise pour une meilleure préparation des futurs époux. Est-il normal de marier « à l'église » des conjoints qui n'ont aucune vie de foi et qui veulent uniquement faire plaisir à leurs parents ou grands parents ? De telles situations existent. Et que peut faire le prêtre quand tous les préparatifs du mariage ont été réalisés et que la préparation spirituelle est la dernière des préoccupations des futurs conjoints ?

Mais le Synode romain est confronté à des situations plus délicates. Dans tout divorce, il y a des deux côtés des souffrances. Il a pu y avoir remariage qui impose de nouvelles responsabilités parentales. Faut-il écarter de la vie sacramentelle des « remariés » qui veulent vivre leur foi et qui désirent puiser dans les sacrements la force de vivre loyalement leur foi ? Peut-on trouver une solution en invoquant la miséricorde de Dieu ?

Rappelons-nous l'essentiel : l'Esprit-Saint est à l'œuvre dans son Eglise et la foi de l'Eglise, construite sur Pierre et les Apôtres, ne peut défaillir. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire : ça regarde le Pape et les Evêques. Nous devons, nous aussi, être des pierres vivantes de l'Eglise. Nous devons porter dans la prière ce Synode. C'est vrai, il y a tension entre le monde moderne et l'Eglise que Jésus a envoyée par tout l'univers pour annoncer le Royaume de Dieu. La foi est subjective en tant qu'elle est vécue par une personne. Mais cette foi subjective doit être en harmonie avec la foi objective. Prions avec générosité, prions avec humilité.

